

Crédits: 30

Présentation

En bref

Ce programme est unique dans le réseau universitaire québécois. Il s'adresse exclusivement à des personnes autorisées à exercer la profession infirmière au Québec. Il comporte des exigences particulières précisées dans les conditions d'admission.

Compétences, exigences de formation

La pratique IPAC est encadrée depuis le 2 mai 2012 par le Règlement sur certaines activités de la première assistance chirurgicale pouvant être exercées par une infirmière adopté par le Collège des médecins du Québec (CMQ). Le Règlement découle d'une entente survenue en 2011 entre le CMQ et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) sur la nature des actes posés par les infirmières durant une intervention chirurgicale.

Le Règlement détermine, entre autres, la formation nécessaire pour exercer les fonctions d'IPAC. Le personnel infirmier doit détenir deux diplômes : 1) le baccalauréat en sciences infirmières (ou un autre baccalauréat jugé équivalent, par exemple, un baccalauréat obtenu par cumul de certificats) et 2) le certificat de pratique infirmière de première assistance en chirurgie (IPAC) (4710) de l'UQTR.

Les étudiantes qui répondent aux conditions d'admission du certificat IPAC (4710) de l'UQTR peuvent suivre l'ensemble des activités du programme, et ce, même si elles ne détiennent pas un baccalauréat en sciences infirmières au moment de leur admission. Mais en conformité avec le Règlement nommé précédemment, pour réaliser les actes réservés aux IPAC, les infirmières devront détenir un baccalauréat.

Cependant, un baccalauréat obtenu par cumuls de trois certificats, incluant le certificat IPAC de l'UQTR (4710), constitue pour l'OIIQ une voie de formation reconnue permettant d'oeuvrer à titre d'IPAC. Dans ce cas, et sous certaines conditions, les deux autres certificats doivent obligatoirement être reliés aux soins infirmiers. Les étudiantes intéressées par cette option doivent prendre connaissance des règles relatives au baccalauréat par cumuls de certificats en cliquant sur le lien suivant.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne 2018 : Ce programme est offert à temps partiel seulement.

Les étudiantes inscrites au programme devront suivre tous les cours offerts à un trimestre et respecter le cheminement prévu.

Les cours offerts à des cohortes fermées pourraient ne plus être offerts et ainsi compromettre, pour l'étudiante, la réussite du programme.

Conditions d'admission

Études au Québec

Être autorisée à exercer la profession infirmière au Québec et avoir cumulé, au cours des dernières 5 dernières années, l'équivalent d'une année à temps complet (1700 heures) dans une salle d'opération (CV et preuves officielles des heures en salle d'opération, provenant d'un établissement de santé reconnu).

La candidate doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières réussi avec une moyenne égale ou supérieure à 2,8 (sur 4.3)

OU

Détenir deux certificats reliés aux soins infirmiers (menant à l'obtention d'un baccalauréat par cumul « Es sciences ») complétés avec une moyenne de 2,8 (sur 4,3)

ET

La candidate doit fournir la preuve écrite provenant d'un établissement de santé qu'elle sera à même de réaliser les stages prévus au programme dans cet établissement.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Les candidates sont sélectionnées sur la base de la qualité du dossier académique.

Les candidates dont la moyenne est inférieure à 2,8 mais supérieure à 2,3 pourraient être admises si des places sont disponibles. Leur dossier sera soumis à la direction de programme.

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (27 crédits)

- ANI1021 Anatomie chirurgicale cardio-respiratoire et tégumentaire (1 crédit)
- ANI1022 Anatomie chirurgicale digestive et urogénitale (1 crédit)
- ANI1023 Anatomie chirurgicale locomotrice (1 crédit)
- ANI1024 Anatomie chirurgicale crâniocervicofaciale (1 crédit)
- PTL1012 Pathologie chirurgicale digestive (2 crédits) (ANI1022)
- PTL1013 Pathologie chirurgicale orthopédique des membres (2 crédits) (ANI1023)
- PTL1014 Pathologie chirurgicale urologique et gynécologique (1 crédit) (ANI1022)
- PTL1015 Pathol. chirurgicale otorhinolaryngol., thyroïdienne et chirur. plast-esthétique (1 crédit) (ANI1024)
- PTL1016 Pathologie chirurgicale cardiaque (2 crédits) (ANI1021)
- PTL1017 Pathologie chirurgicale thoracique (1 crédit) (ANI1021)
- PTL1018 Pathologie chirurgicale neurologique (1 crédit) (ANI1024)
- SOI1038 Évaluation clinique I
- SOI1152 La fonction d'infirmière première assistante en chirurgie (IPAC) (1 crédit)
- SOI1153 Surveillance infirmière : anesthésie (1 crédit) (SOI1152)
- SOI1155 Habiletés cliniques de l'infirmière première assistante en chirurgie (IPAC)
- SOI1201 Stage clinique: pratique infirmière de première assistance en chirurgie (5 crédits) (SOI1155)

Cours optionnels (3 crédits)

L'étudiante choisit un cours parmi les suivants (trois crédits) :

- CBM1001 Épidémiologie et biométrie
- MED1016 Pourquoi le cancer?
- PHL1005 Pharmacologie et soins infirmiers
- SOI1012 Santé familiale et pratique infirmière
- SOI1050 Initiation à la recherche en santé
- SOI1109 Soins de plaies

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au cours SOI1155 Habiletés cliniques de l'IPAC, l'étudiante doit avoir complété les cours ANI1021 à ANI1024 et PTL1012 à PTL1018.

Pour s'inscrire au cours SOI1201 Stage clinique : pratique infirmière de première assistance en chirurgie, l'étudiante doit avoir

complété les cours ANI1021 à ANI1024, les cours PTL1012 à PTL1018 et les cours SOI1152, SOI1153, SOI1038 et SOI1155.

Avant de pouvoir s'inscrire à son stages, l'étudiante devra avoir reçu une attestation valide en soins avancés en réanimation cardiovasculaire délivrée par un maître instructeur reconnu par la Fondation des maladies du coeur du Québec, selon les normes du Guide des soins d'urgence cardiovasculaire à l'intention des dispensateurs de soins, de la Fondation des maladies du coeur du Canada

Les étudiantes sont tenues de suivre tous les cours offerts à un trimestre.